



**Commune de Bouchemaine**

Direction Départementale des Territoires  
SUAR/PR

**Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation**

**Val du Louet et de la Confluence de la Maine et de la Loire**

**Carte du zonage réglementaire**  
Dossier d'Approbation  
Echelle : 1:6000

Vous pour être adressé à l'Arbitre Préfectoral  
Moins en date du : 23 février 2021  
Pour le préfet et par délégation  
Le directeur départemental des Territoires  
Didier GERARD

- Légende**
- Zones réglementaires
- Zone vulnérable hors d'eau
  - B : Zone urbanisée, en aléa modéré, sans vitesse significative ( $V < 0.50\text{m/s}$ )
  - RU : Zone urbanisée, en aléa fort et très fort, sans vitesse significative ( $V < 0.50\text{m/s}$ )
  - RN : Zone non urbanisée et d'expansion des crues, en aléa modéré, fort ou très fort, sans vitesse significative ( $V < 0.50\text{m/s}$ )
  - REPU : Zone urbanisée et d'écoulement préférentiel ( $V > 0.50\text{m/s}$ )
  - REPN : Zone non urbanisée et d'écoulement préférentiel ( $V > 0.50\text{m/s}$ )
  - RZDEU : Zone urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
  - RZDEN : Zone non urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
  - Niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) altitude NGF IGN69
  - Limites communales
  - Cours d'eau lit mineur